

QUESTION ÉCRITE P-0902/09
posée par Eleonora Lo Curto (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Liaisons maritimes et continuité territoriale entre les îles de la Sicile

La suppression de liaisons maritimes et la problématique de la continuité territoriale représentent, alors que s'annonce la privatisation de la société italienne de navigation appartenant au groupe Tirrenia, dont la compagnie Siremar est une filiale, une préoccupation majeure pour les habitants des îles Éoliennes, Égades, Pantelleria et Ustica et nécessitent de la part de la Commission la plus grande attention.

Ainsi, comme le prévoit le traité, les services d'intérêt général essentiels peuvent échapper à la privatisation compte tenu des handicaps en termes de développement économique et social liés à l'insularité dont souffrent les îles.

Fortement préoccupée par la situation et désireuse de contribuer à la recherche de solutions préservant les droits des populations intéressées, je demande à la Commission:

1. si elle n'estime pas que les liaisons entre les petites îles devraient à tout prix être sauvegardées, même s'il faut déroger à la législation communautaire qui impose l'attribution des liaisons maritimes par un appel d'offres?
2. s'il ne faudrait pas instaurer, en faveur des habitants, des obligations de fréquence et des services réguliers à tarifs réduits?
3. dans quelle mesure et dans quels délais elle compte autoriser l'octroi de financements à la compagnie Siremar pour ces liaisons maritimes, sans qu'ils ne soient considérés comme des aides d'État?
4. si elle n'estime pas que, dans une situation de crise économique telle que celle que traverse toute l'Europe, il faudrait reporter la privatisation de la compagnie Tirrenia à plus tard?